

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
*Séance du 12 septembre 2024*

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024\_09-DE



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 4**

**Présents (8) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale  
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal  
François Diot, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Michèle Roy, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur

**Excusés (4) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Myrienne Bertrand  
Hervé Barse, Conseiller Municipal – procuration à Roger Clay  
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

**DEL12092024-09**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE  
CCAS DE NEVERS ET LA CUISINE DES SAVEURS PORTEE PAR LE SYMO**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les collaborations quotidiennes et le partenariat développés depuis plusieurs années avec la Cuisine des saveurs permettant le déploiement du service de portage de repas au bénéfice des habitants des communes de Nevers, Fourchambault, Coulanges les Nevers et Challuy,

Considérant la volonté commune de prolonger et développer ces relations dans un contexte où une alimentation saine et de qualité constitue une priorité pour tous,

Considérant la volonté du CCAS de s'inscrire dans une démarche de développement durable pour l'ensemble de ses actions,

Considérant que la formalisation des modalités du partenariat avec la Cuisine des Saveurs par une convention est souhaitable,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat 2024 à 2027 soumise à votre examen,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer cette convention ainsi que tout document en rapport avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**